

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2010 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS, Daniel CRENE, Adjoints.

Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Annie PETIT, Yves SCALABRINO, Armina GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura BAYNAOUI, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU et Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes et MM. Jean-Marie DUGNY, Nelly RIMBERT, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Suzanne GAUTHERIN et Shéhérazade AMARI, excusés et représentés.

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI.

La séance est ouverte à 20 H 15.

M. le maire accueille les conseillers municipaux et demande à N. BAYNAOUI, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 mai 2010

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES - Subventions 2010 – annulation d'une décision de versement

Rapporteur : Daniel CRENE

Par la délibération n°2010/034 du 29 mars 2010, le conseil municipal avait examiné différentes demandes de subvention, et décidait du versement d'une subvention de 3 000 € à l'ASA en prévision d'un rallye automobile programmé les 15 et 16 mai 2010.

Or, cette manifestation a été annulée.

Dès lors, il est proposé d'annuler l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- confirme la décision d'annulation de l'attribution d'une subvention de 3000 euros au profit de l'ASA pour l'organisation de son rallye automobile des 15 et 16 mai 2010 qui a été annulé

- annule les termes de la délibération n°2010/034 du 10 mai 2010 concernant cette subvention

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. FINANCES – Demande de subvention pour le remplacement de menuiseries extérieures de bâtiments communaux

Rapporteur : Daniel CRENE

Le projet de remplacement de menuiseries extérieures en rénovation dans 7 bâtiments communaux est susceptible d'être subventionné.

Il y a donc lieu de présenter un dossier dans ce sens.

Opérations	Montant €HT
-Remplacement de menuiseries extérieures	134 000,00
Plan de financement prévisionnel	
- Conseil Général	
• jusqu'à 100 000 €(25%)	25 000,00
• de 100 001 à 300 000 €(15%)	5 100,00
- Commune	103 900,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer ce projet 2010,
- De solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération,
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville est inscrit au budget communal 2010.

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. FINANCES – Subventions 2010

Rapporteur : Daniel CRENE

Il est proposé d'arrêter le montant des subventions suivantes inscrites au budget primitif 2010 et de décider le versement :

- Au Centre Communal d'Action Sociale de Monéteau : 37 000 €
- A la Caisse des écoles : 4 702 €
- A l'Association Foncière de Remembrement de Sougères sur Sinotte : 450 €

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. RESSOURCES HUMAINES – Convention avec le Pôle Emploi permettant le recours aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le «contrat unique d'insertion» (CUI) est entré en vigueur. Afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, il constitue le cadre juridique unique du contrat d'accompagnement à l'emploi. (CAE).

Le bénéficiaire du CUI doit d'abord signer une convention individuelle avec l'employeur et pôle emploi. Un contrat de travail de droit privé sera ensuite signé pour une durée déterminée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

La collectivité bénéficie en contrepartie d'une aide financière, modulée par le préfet, sans que son montant ne puisse excéder 95 % du montant brut du SMIC, ainsi que d'une exonération des cotisations à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe d'apprentissage et du 1% logement.

Il est demandé au conseil à compter du 1^{er} septembre 2010, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- signer les conventions pour l'embauche de deux contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)
- verser leurs salaires aux bénéficiaires
- percevoir l'aide de l'Etat.

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. RESSOURCES HUMAINES – Transformations d'emploi

Rapporteur : Robert BIDEAU

DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION DE CARRIERE DES AGENTS TERRITORIAUX, DES PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE ONT ETE PRESENTEES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE.

Ces propositions ont recueilli un avis favorable de la CAP lors de la séance du 25 mars 2010 et également un avis favorable du CTP dans sa séance du 7 juin 2010.

De plus, la réussite au concours nécessite également une transformation d'emploi.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

A compter du 1^{er} juin 2010 :

- Filière police municipale

la création d'un emploi de Brigadier (catégorie C – échelle indiciaire brute 290/446) et la suppression d'un emploi de Gardien de police municipale (catégorie C – échelle indiciaire 287/409)

- Filière technique

la création d'un emploi de d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 347/499) et la suppression d'un emploi de d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire 299/446)

A compter du 1^{er} juillet 2010

la suppression d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 297/388).

- Filière administrative

La création d'un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 297/388)

La suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 299/446) et la création d'un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 297/388)

La suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 299/446) et la création d'un emploi de Rédacteur territorial (catégorie B - échelle indiciaire brute 306/544)

- Filière sportive

La suppression d'un emploi d'Educateur APS 1^{ère} classe (catégorie B – échelle indiciaire brute 399/579) et la création d'un emploi d'Educateur APS Hors classe (catégorie B- échelle indiciaire brute 425/612)

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. RESSOURCES HUMAINES – Fixation des taux promus / promouvables

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite aux différentes modifications apportées par les possibilités d'avancement, il y a lieu de modifier les taux promus/promouvables déterminés par la collectivité en application de la loi 2007-209.

Filière administrative :

Rédacteur : 100% du cadre d'emploi des Rédacteurs

administratif principal 1^{ère} classe : 50% des adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et des adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe.

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 50% du cadre d'emploi.

Adjoint administratif 1^{ère} classe : 50% du cadre d'emploi.

Filière technique :

Contrôleur en chef : 20% du cadre d'emplois des cont rôleurs

Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 50% des adjoints techniques principaux 1^{ère} classe – adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe – adjoints techniques 1^{ère} classe.

Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 50% des adjoints techniques principaux 1^{ère} classe – adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe – adjoints techniques 1^{ère} classe.

Adjoint technique 1^{ère} classe : 5% des Adjoints techniques 2^{ème} classe

Filière culturelle :

Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe : 100% du cadre d'emploi

Filière sociale :

ATSEM principal 2^{ème} classe : 50% du cadre d'emploi

Filière police municipale :

Brigadier : 50% du cadre d'emploi

Filière sportive :

Educateur APS Hors classe : 50% du cadre d'emploi

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – Modification suppléant

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire informe qu'il avait convenu avec Jean-Marie DUGNY de prévoir un autre suppléant pour palier à certaines absences au conseil communautaire. Puisque son état de santé s'améliore, il n'est pas nécessaire de modifier pour l'instant, sa suppléance.

Avant d'aborder la délibération suivante, Monsieur le Maire fait un petit rappel sur le séminaire qui a eu lieu le samedi 5 juin, compte tenu de l'absence de certains élus.

Il rappelle que la première partie de la réunion a permis de faire le point sur l'état financier de la commune : la commune de Monéteau peut se permettre de faire des investissements (projets : Salle de spectacle, Aménagement CIGA et Tennis couvert). Taux d'endettement faible, même un emprunt laisserait encore de la flexibilité par rapport au taux moyen de la strate de notre commune. Il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité. Situation saine.

Afin d'avoir une présentation et des réponses aux questions sur les compétences dans un projet de transformation en communauté d'agglomération, le cabinet SEMAPHORES est venu présenter les éléments de définition d'une communauté d'agglomération. M. le maire rappelle que le vote de ce jour n'est pas le vote pour le passage en agglomération mais pour l'élargissement des compétences.

C. MOREL précise que la Communauté de Communes a suffisamment de compétences pour le passage en Communauté d'Agglomération.

Comme il avait été évoqué lors du séminaire, R. BIDEAU et C. MOREL ont rencontré G. FERREZ concernant l'inscription du projet de contournement du sud et du nord de l'auxerrois dans les statuts de la communauté ainsi qu'un troisième siège au conseil communautaire pour la commune de Monéteau. G. FERREZ s'engage à prévoir ces modifications.

8. COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – Projet de transformation en communauté d'agglomération - Procédure 1^{ère} phase : délibération sur les compétences

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 5214-1 et suivants, L 5211-1 et suivants et, plus particulièrement, l'article L 5211-17,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1993 modifié portant création de la Communauté de communes de l'auxerrois,

Vu l'arrêté n°PREF/DCDD/2005/0242 en date du 20 septembre 2005 modifié portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté n°PREF/DCDD/2009/0389 en date du 8 octobre 2009 complétant les compétences exercées par la Communauté de l'auxerrois en matière d'aménagement de l'espace et de technologies de l'information et de la communication,

Vu l'arrêté n°PREF/DCDD/2009/0462 en date du 24 novembre 2009 portant modification des statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Vu l'arrêté n° PREF/DCDD/2010/0113 en date du 15 mars 2010 portant modification des statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Considérant que la Communauté de l'auxerrois a pour objectif constant de rechercher une organisation territoriale pertinente à même de permettre une meilleure cohésion du territoire et de renforcer l'expression de la solidarité entre les communes membres,

Considérant que cette politique s'inscrit dans une volonté affirmée de respecter l'identité communale et reconnaît que la commune reste le lieu privilégié pour le maintien et le développement des services publics de proximité au bénéfice des populations,

Considérant que la Communauté de communes, au travers des compétences qu'elle exerce depuis sa création, a permis d'améliorer la qualité des services rendus aux habitants et que le transfert de nouvelles compétences ciblées permettra de renforcer la cohérence et l'attractivité de son territoire,

Considérant que la mutualisation et la mise en commun des ressources et des moyens de chaque commune doivent permettre de réaliser des économies d'échelle dans l'exercice des nouvelles compétences transférées,

Considérant que pour atteindre ces résultats, la communauté de communes de l'Auxerrois doit exercer de plein droit, en lieu et place des communes membres, de nouvelles compétences et, pour cela, procéder à la modification de ses statuts,

Considérant que l'extension de compétences envisagée permettra à la communauté de communes d'envisager sa transformation en communauté d'agglomération dans le cadre d'une procédure spécifique ultérieure,

Considérant que la communauté de communes mettra tout en œuvre pour que le passage en communauté d'agglomération se traduise par un partage équilibré et pérenne des ressources créées sur le territoire au profit des communes et du groupement,

Considérant que les compétences proposées sont plus étendues que celles exercées à ce jour et que cette extension de compétences suppose, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, une délibération du conseil communautaire, la consultation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et un arrêté préfectoral constatant l'extension de compétences,

Considérant que cette extension de compétence suppose, conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales, de définir l'intérêt communautaire au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences,

Considérant que les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer aux fins d'approbation des nouveaux statuts, selon les règles de majorité qualifiée des communes membres, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de

la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 02 avril 2010 approuvant le principe d'extension de compétences de la Communauté de communes de l'auxerrois et les statuts dotant celle-ci des compétences dévolues à une communauté d'agglomération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• d'approuver le principe d'extension des compétences de la Communauté de communes de l'auxerrois,

• d'approuver les statuts dotant la communauté de communes des compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. En matière de développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion de parcs d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,

Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Autres actions :

Réserves foncières pour la création et/ou facilitant la création de parcs d'activités communautaires inscrits dans le futur schéma directeur d'aménagement des parcs d'activités,

Actions de promotion économique privilégiant à l'extérieur du territoire les parcs d'activités communautaires et communaux,

Soutien financier à la construction et/ou à la réhabilitation de locaux destinés uniquement à la location et uniquement implantés sur des sites labellisés « pépinières d'entreprises »,

Participation à des actions de mise en valeur des richesses touristiques de l'Auxerrois à travers :

- Action de promotion et de développement du tourisme à travers la gestion de l'Office du tourisme,
- Soutien* aux équipements touristiques.

Soutien* à l'enseignement supérieur,

Soutien* au développement de la formation professionnelle,

Adhésion au Syndicat mixte de gestion de l'aérodrome d'Auxerre- Branches, à compter du 1^{er} janvier 2007 (aménagement, entretien et gestion).

Les définitions de l'intérêt communautaire inscrites actuellement dans les statuts étant :

- Les zones de développement économique d'intérêt communautaire sont :

- Voir liste jointe en annexe de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2009 (annexe n°1),
- Zones d'activités nouvelles de plus de 50 hectares.

- Les bâtiments et locaux économiques d'intérêt communautaire sont :

- Voir liste jointe en annexe de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2009 (annexe n°2),
- Nouveaux bâtiments et locaux à vocation économique à partir du 1^{er} janvier 2006.

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

La définition de l'intérêt communautaire inscrite actuellement dans les statuts étant :

- sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté (ZAC) destinées à la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, telles que prévues dans les compétences relatives au développement économique.

(arrêté préfectoral DCDD/2010/0113 du 15 mars 2010)

Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi - Gestion du mobilier urbain afférent.

Autres actions :

Charte intercommunale de développement et d'aménagement,

Etudes d'urbanisme générées par l'exercice de la compétence communautaire du «développement économique »,

Etudes des dessertes structurantes de l'agglomération (plan de déplacements urbains, voirie, etc.).

3. **En matière d'équilibre social de l'habitat :**

Programme local de l'habitat,

Politique du logement d'intérêt communautaire,

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,

Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Autres actions :

Aménagement et gestion d'aires d'accueil et de passage des gens du voyage,

Soutien* aux opérations de renouvellement urbain,

Soutien* au Foyer des jeunes travailleurs (FJT) « François Guillet ».

4. **En matière de politique de la ville dans la communauté :**

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire,

Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

COMPETENCES OPTIONNELLES

1. **En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**

Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L 2224-13 du CGCT - collecte et traitement,

Lutte contre la pollution de l'air,

Lutte contre les nuisances sonores,

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Autres actions :

Elaboration et mise en œuvre de démarches de type « agenda 21 » et d'un « plan climat territorial » à l'échelle du territoire de la communauté,

Actions en faveur de la protection des vallées par des mesures de lutte contre la pollution des ressources en eau potable sur les bassins versants, de la plaine du Saulce, de la plaine des Isles et des Boisseaux,

Aménagement et gestion d'un pôle environnemental communautaire,

Adhésion au Syndicat mixte d'études pour le traitement et la valorisation des déchets du centre Yonne.

2. **Eau :**

Production, transport et distribution de l'eau potable.

3. **Voirie – parcs de stationnement :**

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,

- Parcs d'activité et équipements communautaires :

▪Création de voiries nouvelles d'accès ou de desserte (y compris les accotements et réseaux divers),

▪Soutien aux aménagements de voiries existantes desservant les parcs d'activité et les équipements communautaires,

▪ Etudes sur les voies et voiries structurantes et les voiries communales impactées par la création de parcs d'activité ou d'équipements communautaires.

- Transports urbains :

▪ Soutien* aux aménagements de voirie pour les personnes à mobilité réduite (PMR), dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité adopté par la communauté,

▪ Soutien* aux études et actions s'inscrivant dans le cadre des orientations du PDU (plan de déplacements urbains) : TCSP (transport en commun en site propre), parcs de stationnement relais, pratique des modes doux au titre d'un schéma d'aménagement global.

- Aménagement et développement du territoire :

▪ Projet de contournement sud d'Auxerre : participation financière aux études, acquisitions foncières et travaux.

- Sentiers pédestres :

▪ Signalétique de sentiers pédestres inscrits au Topo-guide « Auxerre et ses environs à pied », autres que ceux du PDIPR.

4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

Construction et gestion d'un nouveau centre aqua-ludique.

5. Assainissement :

Service public d'assainissement non collectif (SPANC), dans le cadre de sa définition minimum légale.

COMPETENCES FACULTATIVES

1. Technologies de l'information et de la communication (TIC) :

Actions tendant à favoriser l'amélioration des technologies de l'information et de la communication pour le développement économique d'intérêt communautaire :

- Les actions visant à favoriser la desserte du territoire communautaire en communications électroniques haut et très haut débit (réalisation d'études, création d'infrastructures destinées à supporter les réseaux de communications électroniques en vue, soit de leur mise à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs par voie conventionnelle, soit de leur exploitation directe ou par délégation),

- Les actions d'animation et de promotion des technologies de l'information et de la communication,

- Les actions de création et d'exploitation de services de technologies de l'information et de la communication,

2. Soutien* à de l'événementiel :

Actions ou manifestations qui participent, de par leur caractère exceptionnel ou par leur fréquentation, à la promotion et/ou à la valorisation du territoire de l'Auxerrois.

3. Adhésion au Syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne :

Construction et gestion d'une fourrière pour les animaux errants.

4. Petit dépannage à domicile pour personnes âgées

5. A la demande des communes membres :

Prestation de service « balayage »,

Groupements de commandes sur des thématiques communes (à titre d'exemple, le fioul domestique, les fournitures de bureau, etc.),

Missions d'appui, d'assistance, de conseil des services de la communauté auprès des communes membres : commande publique, affaires juridiques, ressources humaines, etc.

NB.:* le mot «soutien» s'entend pour une participation financière uniquement et, exclusive de la part de la communauté de l'Auxerrois, les communes membres concernées restent maîtres d'ouvrage de leurs projets.

Les compléments et ajustements apportés aux différents groupes de compétences, par rapport aux statuts actuels de la communauté, sont indiqués en italique.

Voix

POUR : 9

CONTRE : 6

ABSTENTION : 12

9. ENVIRONNEMENT – Mise en valeur architecturale d’un poste de distribution public d’électricité – Convention de partenariat avec ERDF

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l’adjointe à l’environnement rappelle que la commission environnement a retenu un projet artistique de remise en peinture du transformateur EDF « Saint Père » lors de sa réunion du 15 avril 2010. Ce projet fait l’objet d’un partenariat avec ERDF la forme d’une convention.

Le Conseil Municipal, sur l’exposé de madame l’adjointe à l’environnement, et après en avoir délibéré :

- approuve la convention de partenariat avec ERDF pour la mise en valeur
- autorise monsieur le maire à signer ladite convention et tout document s’y référant
- dit que les participations financières à la charge de la commune, pour un total de 3 087,77 euros TTC, sont inscrites au budget communal 2010.

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monéteau – Cessation d’activité

Conformément à l’arrêté préfectoral N°PREF-DCDD-2009-0256 du 15 juin 2009, l’activité de l’Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monéteau doit cesser le 1^{er} septembre 2010.

Monsieur le maire délégué de la commune associée de Sougères-sur-Sinotte fait part d’une rencontre avec Madame BLONDELLE de SITA afin de présenter la cessation d’exploitation du Centre de Stockage de déchets. Il précise qu’au vue du dossier de cessation d’activité sur l’usage du site, Monsieur le Maire donne un avis favorable sur la proposition d’une prairie herbacée pouvant être utilisée comme terrain de golf.

Il présente les conditions de cette cessation d’activité :

- démantèlement des installations non nécessaires au suivi
- réaménagement du site
- végétalisation du site
- suivi des indicateurs environnementaux
- personnes autorisées à entrer sur le site
- usage futur du site

et notamment le projet d’instauration de servitudes d’utilité publique. Ces règles de servitudes sont mises en place dès la mise à l’arrêt définitive de l’exploitation, soit à partir de septembre 2010.

Ces servitudes sont instituées pour une durée minimale de 30 ans.

Le document est consultable en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ces dispositions.

M. BLANVILLAIN donne une information concernant les déchets des Services Techniques. Le coût du traitement des déchets municipaux s’élève presque à 20 000 euros à l’année :

- Déchets verts (160 T) = 4 000 €

- DIB (101 T) = 12 000 €
- Gravats (91 T) = 910 €
- Encombrants (9 T) = 1 100 €

Des solutions doivent être envisagées rapidement car les déchets de la commune ne pourront plus aller à Pien. Il est très difficile d'envisager un traitement de nos déchets verts en régie car l'installation est soumise à déclaration, très coûteuse et nécessite un mode de fonctionnement très complexe.

11. URBANISME – vente de parcelles appartenant au domaine privé de la commune – Parcelles AY35, AY 471 pour une contenance totale de 1 073 m² - Parcelle AY79 pour une contenance de 9 755 m²

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Vu le projet de construction d'une résidence adaptée pour personnes âgées, de logements locatifs et en accession à la propriété par l'organisme DOMANYS (dont le siège se situe 9 rue Douaumont à Auxerre) au lieu-dit « les Prés Hauts » à Monéteau, sur la parcelle AY 79 d'une superficie de 9755 m².

Vu le projet d'aménagement d'une voie de desserte de ce futur secteur d'habitat débouchant sur la RD 158 au niveau du carrefour giratoire, sur les parcelles AY 35 et 471, d'une superficie totale de 1073 m².

Vu que la parcelle AY 79 est située en zone INA (à vocation principale d'habitat) au Plan d'Occupation des Sols.

Vu que les parcelles AY 35 et 471 sont situées en zone UC (à vocation principale d'habitat) au Plan d'Occupation des Sols.

Considérant que pour la mise en œuvre de ces projets, il est nécessaire que DOMANYS se rende propriétaire de ces trois parcelles.

Vu l'évaluation de la parcelle AY 79 réalisée par France Domaine, en date du 20 janvier 2010 estimant sa valeur vénale à cent cinquante quatre mille euros (154 000 €).

L'évaluation des parcelles AY 35 et 471 est en cours ; toutefois, elle pourra être basée sur le prix d'achat du terrain par la commune de Monéteau en 2008 qui avait été fixé à cinquante cinq mille sept cent quatre vingt seize euros (55 796 €). Ce dernier prix devra être confirmé par une estimation de France Domaine.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à main levée,

Décide

la vente des parcelles AY 79, AY 35 et 471;

Précise que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout compromis ou acte de vente à intervenir.

Voix

POUR : 27

12. URBANISME – Projet DOMANYS de résidence sénior zone des Boisseaux

Rapporteur : Robert BIDEAU

Comme suite à l'accord du Conseil Municipal en sa séance du 12 octobre 2009 pour confier à DOMANYS le projet de réalisation d'une résidence adaptée (résidence « séniors ») et d'une zone d'habitat dans la zone des Boisseaux, monsieur le maire présente la proposition d'aménagement esquissée par le cabinet d'architecture mandaté par DOMANYS et invite le Conseil Municipal à émettre un avis pour valider la faisabilité et lancer la suite des études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté et demande à ce que la commission d'urbanisme soit étroitement associée à la suite des études.

13. URBANISME – achat de la parcelle AW 185, lieu-dit « Sous Macherin »

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été observé des coupes de bois le long du Ru de Baulches en direction de la zone d'activités de Macherin sur la parcelle cadastrée AW 185.

Il s'avère que la totalité de la ripisylve du ru de Baulches est protégée au titre des Espaces Boisés Classés du Plan d'Occupation des Sols en vertu de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme.

Par conséquent, les propriétaires de cette parcelle (M. Malet Philippe demeurant 4 rue de la Paix à Saint Georges sur Baulches et Mme Naudot Murielle demeurant 24 rue du Château à Monéteau) ont été sommés de stopper tout déboisement et de s'engager, par écrit, à remettre le site en état d'ici la fin de l'année 2010.

Sur les conseils de l'ONF et dans le but de préserver ces boisements, M. le Maire propose d'acheter à M. Malet et Mme Naudot la parcelle concernée.

Suite à une estimation informelle de l'ONF, le prix d'achat de la parcelle AW 185 d'une superficie de 3973m² est fixé à la somme de mille euros (1000€) soit un peu plus de 0.25 € le m², que devront se répartir les deux propriétaires indivis. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur (Commune de Monéteau).

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Accepte

cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées.

Autorise

Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à l'urbanisme ou aux finances à signer tout acte à intervenir pour l'achat de cette parcelle.

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14. URBANISME – Conclusion d'une convention générale de mise en réserve de terres compensatoires avec la SAFER de Bourgogne

Rapporteur : Robert BIDEAU

Ce projet sera soumis à la commission urbanisme qui se réunira le lundi 28 juin et sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

15. URBANISME – Projet de L'Office auxerrois de l'habitat - Construction de 13 logements individuels et viabilisation de 5 lots en accession à la propriété – Avenue de la Seiglée, lieu dit Le Carron

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement donne lecture au Conseil du courrier de l'OAH en réponse aux remarques faites par la Commission Urbanisme concernant le projet de constructions envisagé par l'Office avenue de la Seiglée.

16. CONTRAT DE CANTON 2010/2011/2012

Rapporteur : Robert BIDEAU

Le programme d'ensemble du Contrat de Canton d'Auxerre-Nord a été établi au cours de la réunion des maires tenues sous la présidence de Monsieur le Conseiller Général le 6 avril 2010.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- donne son accord sur les modalités de répartition de l'enveloppe triennale de 300 208 € et sur le programme d'ensemble du contrat de canton d'Auxerre-Nord tel qu'il a été établi comme suit :

COMMUNES	SUBVENTION GLOBAL E	ANNEES		
		2010	2011	2012

CHAR BUY	75 052 €	75 052 €	0	0
PERRI GNY	75 052 €	0	75 052 €	0
APPOI GNY	75 052 €	25 017 €	25 017 €	25 018 €
MONTEAU	75 052 €	0	0	75 052 €
<u>TOTAL</u>	300 208 €	100 069 €	100 069 €	100 070 €

Voix

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17. COMMISSIONS

Commission scolaire du 26 mai

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires présente le compte rendu de la commission Scolaire du mercredi 26 mai 2010. Après une visite à l'école Jean-Jacques Rousseau, la commission a examiné les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2010/2011 qui sont en hausse pour l'école primaire Victor Hugo et la maternelle La Commanderie mais restent stable à la maternelle Colbert et l'école primaire JJ Rousseau ; Sougères passe de 9 à 10 enfants.

Deuxième point évoqué, le double service en cantine, testé à la cantine du parc sera probablement mis en place à la cantine de la Seigliée, vue la hausse du nombre d'enfants. Le point positif est le calme pendant le temps repas mais peut-être un peu court.

Puis la commission a pris note des travaux : changement des huisseries, divers travaux effectués par les services techniques ainsi que les changements des néons à l'école Jean-Jacques Rousseau.

Enfin M. LEGENDRE rappelle les fêtes des écoles : le 18 juin à Victor Hugo et le 25 juin à JJ Rousseau.

JL SALMON demande quel est l'avenir de l'école de Sougères :

A ce jour, l'ouverture est maintenue mais personne n'en connaît l'avenir répond Monsieur le Maire.

Commission Sports et Loisirs du 2 juin

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Monsieur l'Adjoint aux Sports présente le compte rendu de la commission Sports et Loisirs du mercredi 2 juin 2010. La consultation des entreprises pour le projet multisports est en cours : ouverture des offres le 29 juin. La commission a surtout examiné le projet de couverture des tennis car il faut envisager un réaménagement du club house pour un montant supérieur à l'enveloppe initialement prévue. D'autres problèmes sont à prendre en considération le déplacement des pompes d'arrosage et des compteurs électriques. Le relevé topographique réalisé met en évidence la nécessité de surélever le futur club house.

La commission propose de retenir un maître d'œuvre afin de réaliser le cahier des charges, élaborer le permis de construire et assurer le suivi des travaux.

Le conseil municipal accepte la proposition et envisage, au besoin, de programmer en plusieurs phases ces travaux sur plusieurs exercices.

Enfin, la commission a choisi un jeu à thème pour le parc Colbert et a décidé de le rattacher à la consultation du projet DOMANYS pour l'aménagement d'une aire de jeux rue Jean Mermoz.

JL SALMON souhaite intégrer la commission des Sports. Accord de M. le maire.

Commission Urbanisme du 7 juin

Madame l'Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement présente le compte rendu, rectifiant qu'il ne s'agit pas d'une commission mais d'un groupe de travail sur l'avancement du PLU.

Le groupe continue à avancer dans les travaux de zonage, les orientations d'aménagement ont été finalisées.

Le représentant de la DDT confirme que les bases actuelles sont compatibles avec le PLH.

L'objectif de la commune, en termes de logements est supérieur au PLH mais respecte la réalisation demandée de 200 logements en 6 ans.

La superficie totale en zone AU est de 35 ha sachant que la zone des Boisseaux faisait à elle seule, 23 ha. Les zones 1 AU et 2AU sont capitalisées dans le calcul des besoins fonciers.

La zone des Boisseaux est réduite par rapport à la surface présente au POS. La volonté de la commune est de rester en dehors du périmètre de captage et préfère garder une urbanisation multisites qui cherchera à rééquilibrer l'agglomération plutôt que de concentrer l'urbanisation sur un seul secteur.

Monsieur le Maire précise que la zone du fond passerait en 2AU et la partie près de la rue de Sommeville, en 1AU comme le secteur de la rue de Paris (une partie).

Concernant Sougères, même phasage par rapport au schéma d'aménagement, la modification ne sera pas réalisable car les parcelles ne sont pas accessibles.

La commission a commencé à travailler sur le règlement et 3 réunions sont déjà programmées, la première : lundi 28 juin à 16 h 00.

M. MENANT : est-ce que des zones constructibles peuvent ne plus être urbanisables ? Oui, les zones 1N mais pas les zones AU. Ce pourrait être le cas à Pien et Sougères.

Commission voirie du 8 juin

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'Adjoint aux Travaux présente le compte rendu de la commission Voirie du mardi 8 juin 2010 qui s'est réunie sur place au lotissement du Pré du Château. La commission a examiné l'aménagement : remplacement des mâts d'éclairage qui est en cours et amélioration des espaces verts, places de parking et trottoirs. Le but est de rendre plus accessible le stationnement et améliorer le revêtement des trottoirs ; le cabinet BEREST, présent, proposera un schéma d'aménagement cohérent.

D'autre part, une étude hydraulique va être lancée afin de répondre au problème des riverains qui subissent des inondations.

De plus, P. PICARD transmet le planning des travaux de voirie 2010, chantier le plus important dans la zone de Macherin.

Etude à suivre pour les travaux, avenue de la Seiglée. Des pré piquetages sont prévus rue Marie Noël (projet de l'OAH) mais aussi rue de la Liberté, rue des Roses et rue des Marguerites.

Comité de Pilotage Multi accueil « L'Isle aux Castors » du 3 juin

Rapporteur : Yves SCALABRINO

Monsieur le conseiller fait le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la structure multi accueil « L'Isle aux Castors » qui s'est tenue le jeudi 3 juin 2010.

Tout d'abord, information sur le décret n° 2010-613 qui est entré en vigueur le 7 juin relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans :

- * 3 années d'expériences au lieu de 5 pour les directeurs,
- * encadrement des enfants : 40% (au lieu de 60% actuellement) au moins de l'effectif doivent être des professionnels diplômés (puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture infirmier ou psychomotricien) et 60% (au lieu de 40% actuellement) au plus de l'effectif titulaires d'une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille justifiant d'une expérience ou bénéficiant d'un accompagnement définis par ce même arrêté (CAP petite enfance, BEP sanitaire et social, CAFAD...)

- * surnombre de la capacité d'accueil autorisé : pour les Etablissements d'Accueil pour le Jeune Enfant (Eaje) jusqu'à 20 places maintenu à 10%, passe à 15 % pour 21 à 40 places et à 20% au-delà de 40 places, à condition que la sécurité et la santé des enfants soient assurées et que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire

Le résultat du compte administratif 2009 (sur un exercice de 8 mois) présente une participation :

Familles = 24 700 €, CAF = 62 400 €, Polyclinique = 18 782 €, Prévadies = 18 780 € et commune de Monéteau de 123 423 €

Le budget prévisionnel 2010 est ainsi établi :

- Participation Familles = 42 299.18 €
- Participation CAF = 102 077.36 €
- Participation Releya = 19 213.50 €
- Participation Polyclinique = 19 213.50 €
- Subvention commune = 201 466.46 €

Dernier point concernant le planning et les inscriptions

- 98 enfants inscrits dont 40 de Monéteau pour 88 familles
- 103 accueils : 20 réguliers et 83 occasionnels
- Taux de remplissage : moyenne = 65.52 % pour 102 jours d'ouverture
- Rentrée de septembre 2010 : 17 enfants déjà inscrits et fréquentant la structure (12 réguliers et 5 occasionnels dont 3 remplissent les critères d'admission)
- les demandes de pré inscriptions sont au nombre de 39 (10 Monéteau, 16 familles travaillant sur Monéteau, 12 hors Monéteau et 1 Polyclinique).

Une commission d'admission est mise en place avec des représentants :

- * Mairie : Titulaire : Yves SCALABRINO et Suzanne GAUTHERIN
Suppléant : Marie LEGENDRE et Dominique LAURENT
- * Releya : Nicole CHABANNA
- * Polyclinique : Séverine BALOUP
- * Isle aux Castors : Nadine SEBILLE
- * Conseil Général : Sandrine GARCIA
- * CAF : Laurence GESTE

LAURIER remarque que le budget prévu était de 150 000 € par an or, pour 2010 le Budget Prévisionnel atteint 201 000 €

M. MENANT demande quel est le taux d'enfants de Monéteau inscrits à la crèche ?

Monsieur le maire précise que le premier critère d'inscription est le domicile sur la commune (d'où les 40 enfants) et deuxièmement travailler dans une entreprise à Monéteau.

Le nouveau décret permettra d'augmenter le nombre de berceaux avec l'agrément du Conseil Général.

Séminaire du 5 juin 2010

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le maire a déjà évoqué ce point précédemment.

18. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Huit dossiers sont présentés ; le droit de préemption n'est pas appliqué.

19. INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Robert BIDEAU

19.1 – remerciements par Madame RUFFINI du témoignage lors du décès de son mari

19.2 – remerciements par la famille FERRIERE du témoignage lors du décès de Karl Ferrière, fils d'un adjoint d'Appoigny.

19.3 – invitation du radio club USC Monéteau F5KCC et REF-89 à l'inauguration du salon radioamateur Sarayonne le 21 août 2010 à 11H00

19.4 – les travaux de rénovation de la salle du foyer de Sougères se feront au mois d'août ainsi que ceux de la salle St Cyr.

19.5 – le Club « Question pour un Champion » a demandé une subvention pour le dixième anniversaire du club et l'achat d'un nouveau jeu qui pourra être utilisé lors du tournoi de mars 2011. Le règlement des demandes de subventions ne permet pas d'accepter cette demande, hors période ; toutefois,

compte tenu du bien fondé (délai de commande) cette subvention sera accordée exceptionnellement afin de permettre l'achat du jeu afin qu'il soit disponible à la date du tournoi.

19.6 – invitation du Comité des Fêtes pour la fête du 14 juillet

19.7 – question de Madame RIMBERT concernant le Centre de Loisirs : Monsieur le Maire a fait le point avec Y. SCALABRINO en charge du centre, un programme d'activités avait été établi en avril et le programme de juillet/août est bouclé avec le nombre d'encadrants nécessaires.

19.8 – L'association « Pien Vivre » remercie pour le prêt de matériel lors de leur fête organisée le 28 mai.

TOUR DE TABLE

D. CRENÉ demande si des entreprises se sont manifestées pour s'implanter dans la zone de Macherin Monsieur le Maire fait part d'un rendez-vous avec Leroy-Merlin dans les jours prochains et d'autres contacts sont pris.

J. JOANNIS demande quels élus seront présents lors de la soirée du 13 juillet : accompagnement des enfants pour le défilé avec les lampions et tenir la buvette sur l'espace des peupliers.

Prochain conseil : lundi 13 septembre à 20 H 15.

Séance levée à 22 H 45